

N°05

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane

BERNEX Brigitte

MERIGUET Dominique

BACH RUSSO Safia

CHANTRELLE Laurent

BENAMMOUR Mériem

BACON Jean-François (à partir de 19h50)

JACQUART Ludovic

MEKKI Chérifa

CHAUVET Claude (à partir de 19h50)

BASTARAUD Sébastien

MABCHOUR Najat

Excusés ayant donné procuration

BACON Jean-François

ARAB Dalila

ROUSSEL Danièle

CHAUVET Claude

DA SILVA Elodie

BOITTE Gilles

RATNATHURAI Ziromi

MOILIME Hassanata

AGUIREBENGOA Carole

LIBERT Amaud

BOREL YERETAN Stéphanie

ETIENNE Walnex

PEDRAZO Jennifer

Excusés et absents

YILDIZ Umit

MOULINNEUF Serge

BOITTE Gilles (à partir de 21h58)

SELEMANI Ivette

VELTHUIS Asaïs

CEPRANI Eric

KOUYATE Hawa

PRUNIER Gérald

CHERIGUENE Abdelouaheb

PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 00h31)

LARDIC Stéphan

WAVELET Manuel

GAUTHIER Raymond

CAMARA Mariama

LOUJAHDI Brahim

BAILLON Jean-François

BRAHIM Marwa

CAMARA N'Na Fanta

GEFFROY Philippe

HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h12)

CORDIN Olivier (jusqu'à 22h15)

PERRAN Dominick

SAKI Mireille

JOUS Sullivan

donne procuration jusqu'à 19h50 à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration jusqu'à 19h50 à

donne procuration à

donne procuration jusqu'à 21h58 à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à partir de 00h31 à

PRUNIER Gérald

LOUJAHDI Brahim

BAILLON Jean-François

MERIGUET Dominique

BASTARAUD Sébastien

BENAMMOUR Mériem

BLANCHET Stéphane

BACH RUSSO Safia

GEFFROY Philippe

CORDIN Olivier

HAMDAOUI Naïma

PERRAN Dominick

CHANTRELLE Laurent

M. Cordin (à partir de 22h15), M. Libert (à partir de 22h15), Mme Hamdaoui (à partir de 00h12), Mme Borel Yeretan (à partir de 00h12)

Madame Benammour est désignée secrétaire de séance

Matière : Affaires Financières

Service émetteur : Direction des Ressources Financières

Objet : Décision modificative n°2 - Budget principal Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-7 à L 2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, et L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment le livre III, titre premier, chapitres 1 et 2 relatifs aux finances communales et en particulier au budget de la commune ;

VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République n° 2015-991 du 7 août 2015 ;

VU la loi de finances pour 2019 n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 ;

VU la loi la loi n° 2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

VU l'instruction comptable M14, modifiée ;

VU la délibération n° 6 du conseil municipal du 15 février 2022 portant vote du budget primitif 2022 de la commune,

VU la délibération n° 8 du conseil municipal du 30 juin 2022 relative à la décision modificative n° 1 du budget principal ville

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2022,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité

Adopté par	34 voix	Majorité
Présents ou représentés	45 voix	
Exprimés	43 voix	
Pour	34 voix	
Contre	9 voix	Groupe "Aimer Sevran", Groupe "Vers une nouvelle dynamique"
Abstention		
NPPV	2 voix	Mme Saki, M. Jous

ARTICLE 1 : ADOPTE la Décision Modificative n°2 portant ajustements des crédits budgétaires 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 739 056,37	013 – ATTENUATIONS DE CHARGES	,00
012 – DEPENSES DE PERSONNEL	250 000,00	70 – PRODUITS DES SERVICES	-150 000,00
66 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 504 280,12	73 – IMPOTS ET TAXES	118 234,00
66 – CHARGES FINANCIERES	,00	74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 962 197,28
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	335 000,00	76 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	,00
		77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	,00
		002 - RESULTAT REPORTE	1 897 885,21
TOTAL DEPENSES REELLES	3 828 316,49	TOTAL RECETTES REELLES	3 828 316,49
023 – virement à la section d'investissement	,00	042 – opérations d'ordre de transferts entre sections	,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	,00
TOTAL DEPENSES	3 828 316,49	TOTAL RECETTES	3 828 316,49
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-170 632,12		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-262 000,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 189 938,20
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	,00	10 -DOTATIONS – Excédent de fonctionnement reporté	-2 370 801,91
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-979 399,92	16 – EMPRUNTS	,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	241 068,33		
26 – PARTICIPATIONS	100,00		
45 – COMPTE DE TIERS	,00	45 – COMPTE DE TIERS	,00
001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			
TOTAL DEPENSES	-1 170 863,71	TOTAL RECETTES	-1 170 863,71
040 – opérations d'ordre de transferts entre sections	,00	021 – virement de la section de fonctionnement	,00
041 – opérations patrimoniales		041 – opérations patrimoniales	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	,00
TOTAL DEPENSES	-1 170 863,71	TOTAL RECETTES	-1 170 863,71
TOTAL GÉNÉRAL	2 657 452,78	TOTAL GENERAL	2 657 452,78

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou publication.

Ampliation en sera adressée à : - adressée au Comptable public


Le Maire 
Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 14 OCT. 2022

Affiché le : 18 OCT. 2022